

Contribution de la Communauté de Communes Bocage Sud au débat public sur la concession de la RCEA

Un bref rappel historique

Le tronçon historique de la RCEA, en Allier, a été construit entre l'échangeur de Deux-Chaises, situé près du Montet, et celui de Cressanges. Quelques décennies plus tard, il est possible d'écrire que ce projet était visionnaire, d'une part en termes d'échanges économiques dans une Europe élargie et d'autre part en termes d'évolution de gestion de stocks, de plus en plus tournés vers le flux tendu. Ainsi, les échanges se multiplient et le trafic poids lourds ne cesse d'augmenter.

Les emprises de l'axe ont été aussi acquises dès 1970 ce qui a entraîné différents remboursements communaux. Les ponts supérieurs ont été conçus pour une mise à 2 fois 2 voies. Le tracé actuel de la RCEA correspond à celui d'une autoroute. Cette configuration génère de multiples accidents trop souvent mortels.

Bocage Sud comprend 14 communes, 6300 habitants avec 18,5 habitants au km². Les principales activités économiques reposent sur la santé (hôpital, maisons de retraite, établissement pour personnes handicapées), sur l'artisanat et le commerce (plus de 150 petites entreprises), sur l'agriculture (200 exploitations)...

Les communes de Cressanges, Tronget, Le Montet et Deux Chaises font partie de Bocage Sud et sont traversées par la RCEA. Deux échangeurs situés sur la commune de Deux Chaises et un échangeur sur la commune de Cressanges, permettent d'irriguer le territoire intercommunal à partir de la RCEA.

La mise à 2 fois 2 voies trop longtemps retardée

Cet axe transversal revêt une caractéristique rare. En 315 kilomètres, il relie 4 autoroutes majeures nord/sud : l'A20, l'A71, l'A77 et l'A6. A cette réalité, il faut ajouter que des portions de la RCEA servent de liaison pour des trafics routiers nord/sud (exemple : A77-RCEA-A71 déchargement possible de l'A6 vers l'Espagne).

Les contrats de plan 1994/1999 et 2000/2006 ont permis de faire progresser les travaux mais à un rythme insuffisant par un manque d'engagement de l'Etat et des collectivités. Entre 1994 et 1999, l'Etat a apporté 80% de financements, réduits à 65% entre 2000 et 2006 ; le reste étant à charge du Conseil Général de l'Allier et du Conseil Régional d'Auvergne. Actuellement, l'Etat finance seul.

En Auvergne, la RCEA contourne la région par le nord et elle n'a jamais trouvé grâce auprès des décideurs régionaux. Pour la Creuse, la RCEA (seul axe à 2 fois 2 voies) était essentiel pour relier l'A20 à l'A71 et éviter ainsi l'asphyxie du département. Pour la Saône et Loire, la RCEA, côté Allier, ne représente pas un axe de développement économique majeur. Ainsi, la RCEA a été considérée comme un parent pauvre qui doit accepter un trafic de plus en plus conséquent avec les «moyens du bord ». Dans ces conditions, l'accidentologie appartient aux considérants ce qui est très grave !

En 1998, les élus locaux s'étaient pris à espérer. En effet, les présidents des Conseils Généraux de l'Allier, la Creuse et la Saône et Loire étaient d'accord pour solliciter une concession autoroutière. Des changements de majorités départementales ont ruiné cet espoir. Il faudra attendre 2005 pour que l'idée d'une concession refasse surface. L'Etat et les collectivités locales, ne disposant plus de moyens financiers suffisants, seuls des capitaux privés peuvent répondre à la demande urgente de mise à 2 fois 2 voies.

Le débat public, lancé fin 2010, représente un réel espoir pour celles et ceux qui souhaitent développer le nord Massif Central, qui souhaitent en finir avec ces multiples accidents mortels, qui souhaitent emprunter la RCEA sans avoir la « peur au ventre » d'un accident, qui souhaitent accueillir, par une infrastructure moderne, les touristes originaires des régions ouest et est de la France et de l'Europe.

Centres d'intérêts pour Bocage Sud

Actuellement, le territoire de Bocage Sud perçoit plus les inconvénients de la RCEA que ses avantages. La dangerosité de l'axe pousse un certain nombre de riverains à éviter son utilisation. Le stationnement des poids lourds est assez mal vécu par les élus locaux et les habitants.

La mise à 2 fois 2 voies de la RCEA doit permettre de sécuriser l'axe, de favoriser la fluidité du trafic, d'accueillir des entreprises dans le domaine de la logistique en particulier, de mettre en place des équipements nécessaires aux usagers et accessibles à la population locale, de disposer d'une signalisation dynamique...

Pour les élus de Bocage Sud quatre exigences doivent être prises en compte

- 1. Les trois échangeurs situés sur le territoire de Bocage Sud doivent être conservés.**
 - Celui de Deux Chaises situé au Sud Ouest (n°1) permet d'apporter directement différents services aux usagers (station service, restauration, camping...). De plus, il dessert la zone d'activités aménagée par la Communauté de Communes avec une réserve foncière de 10 hectares.
 - Celui de Deux Chaises situé à la hauteur du Montet (n°2) sert directement environ 2000 habitants et il représente l'ouverture de la route touristique (RD 945 Noyant d'Allier, Souvigny...) qui accède à Moulins. De plus, cet échangeur est très utilisé par le trafic « poids lourds » de l'abattoir de Villefranche d'Allier et par sa coopérative exportatrice d'animaux vers l'Italie. La plus grosse entreprise privée de négoce céréalier et phytosanitaire de Bocage Sud est implantée à quelques mètres de cet échangeur (70 salariés).
 - Celui de Cressanges (n°3), mis aux normes, desservira l'aire de service de la RCEA implantée sur cette commune, il donne accès à une route départementale très fréquentée (RD 18).

2. L'aire de services de Cressanges doit figurer dans le cahier des charges de la concession autoroutière

Actuellement, les poids lourds ne savent plus où se garer. Il est urgent d'aménager cette aire avec des équipements adéquats. La Commune de Cressanges a fait l'acquisition des terrains et a négocié une grande partie de la viabilisation. Des contacts sont établis avec des opérateurs d'aires de service prêts à investir si l'aire figure au cahier des charges de la concession.

3. La situation du bourg de Deux Chaises doit être étudiée

Ce village a fait de nombreux efforts pour accueillir des usagers de la RCEA et en particulier des poids lourds. La RD 945, qui le traverse, dispose d'une emprise très importante et peut permettre le stockage longitudinal de camions si quelques investissements sont réalisés. Il pourrait être possible de parler de « village/aire ».

4. Demande d'accès gratuit pour les usages locaux et d'abonnement des usagers quotidiens

Six gares de péages seront implantées entre Montmarault et Mâcon. Il est très facile de prévoir la localisation de ces péages en fonction des usagers locaux, de façon à ne pas contraindre les échanges économiques et de ne pas pénaliser les salariés empruntant chaque jour ce trajet.

Les élus de Bocage Sud demandent que la gare de péage soit située sur Deux Chaises (délaié existant) côté sud ouest de l'échangeur de Deux Chaises (n°1).

Conclusion : choix des élus de Bocage Sud

- Conscients des difficultés économiques de l'Etat et des collectivités,
- Ne pouvant plus supporter les trop nombreux accidents et la peur des usagers,
- Souhaitant que la RCEA concoure au développement économique et ne soit plus un tunnel,
 - Les délégués communautaires, réunis le 25 janvier 2011, apportent, **à l'unanimité** leur soutien pour une mise en concession de la RCEA, seule solution pour relier Montmarault/Mâcon par autoroute d'ici 2018.
 - Ils demandent aussi la poursuite des travaux par l'Etat d'ici la mise en concession.
 - Ils demandent :
 - ✓ le maintien des échangeurs de Deux-Chaises (n°1), Deux-Chaises/Le Montet (n°2) et Cressanges (n°3),
 - ✓ l'inscription de l'aire de services de Cressanges dans le cahier des charges de la concession autoroutière,
 - ✓ l'étude d'aménagements de stationnement sur la commune de Deux-Chaises
 - Ils approuvent l'effort financier de l'Etat à hauteur de 350 millions d'euros afin de diminuer le coût des péages pour les usagers.
 - Enfin, ils sollicitent une prévision budgétaire pour la part des taxes autoroutières susceptibles de revenir aux communes traversées.